

## Un syndicat, ça sert à éviter un licenciement

### Utiliser le chômage partiel plutôt que les licenciements

Avec la crise, des entreprises ont vu leur activité fortement réduite. Le taux de chômage est remonté à plus de 10 %. Pour réduire les suppressions d'emplois, la CFDT a deux exigences fortes :

- former plutôt que licencier,
- maintenir le contrat de travail des salariés en sollicitant les

mesures de chômeurs partiels. La CFDT a obtenu l'amélioration du dispositif de chômage partiel : l'indemnité de chômage partiel est passée de 50 à 60 % en 2008, sous certaines conditions à **75 % du salaire brut en 2009**. Le nombre d'heures indemnisables a été porté à 1 000 h.

## Un syndicat, ça sert à favoriser des créations d'emplois

### L'industrie qui s'affaiblit, c'est moins d'emplois, moins d'innovations, moins de richesses

L'industrie, c'est trois millions et demi d'emplois directs en France, dont 50 % dans la métallurgie, trois fois plus avec les emplois des autres secteurs qui en sont totalement dépendants. L'industrie est le secteur qui innove le plus, technologiquement, sur les

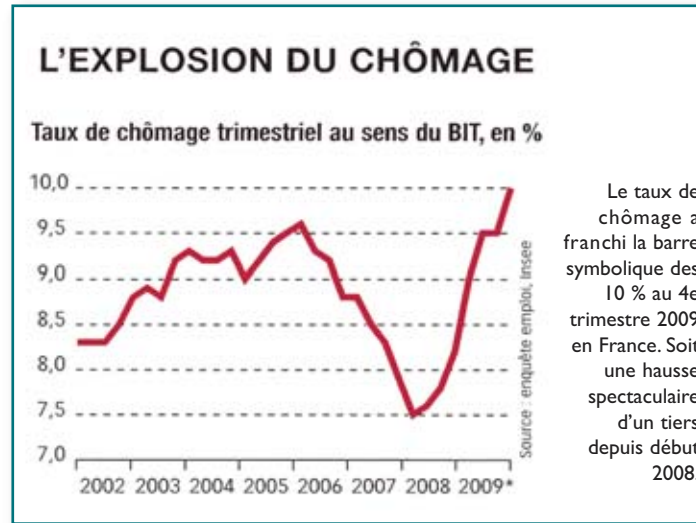
produits et les procédés de production (90 % de l'effort de R&D). L'industrie est le secteur qui exporte (80 % de l'import-export), car sans exportations, nous ne pourrions pas payer nos importations (pétrole par exemple).



## La CFDT Métallurgie soutient l'emploi industriel

Lors des États Généraux de l'Industrie, elle a fait prévaloir des mesures importantes de soutien : aide au financement des investissements dans les PMI, amélioration du partenariat donneurs d'ordre/sous-traitants, rapprochement entreprises/écoles pour développer la recherche, aider les salariés à développer et faire reconnaître leurs savoir-faire, leurs compétences...

La CFDT métallurgie était aussi présente au Sommet de Copenhague sur les changements climatiques, notamment pour soutenir que l'industrie est indispensable à la mise en place de solutions techniques pour préserver l'environnement. Favoriser un nouveau mode de développement durable, c'est prendre en compte le social, l'environnemental et garantir l'avenir.



## Un syndicat, ça sert à s'unir pour être plus fort

### Chez Tronico, les salariés s'organisent avec la CFDT

Jusqu'ici, ils avaient des élus sans affiliation syndicale. Ils se sont aperçus des limites de cette situation et ont décidé de rejoindre la CFDT en créant une section syndicale dans cette entreprise de Vendée de 400 salariés. Les élus du CE avaient constaté différents désaccords avec la Direction concernant les négociations dans l'entreprise. Leurs arguments n'étaient jamais entendus. C'est pour être plus efficace, que l'ensemble des élus décide de se rapprocher d'un syndicat. Rapidement, le choix de la CFDT s'est dessiné : « nous étions en phase avec les positions de la CFDT, et surtout la CFDT a été à notre écoute, réactive à nos demandes, et dans notre entou-

rage, nous connaissons déjà des adhérents à la CFDT. Après ce choix, nous nous sommes organisés pour conduire notre action syndicale, et tout de suite nous avons compris que la notion de collectif et l'image de la section comptaient pour être légitime auprès des salariés. L'appui des différentes structures de la CFDT, proches de nous dans les actions que nous avons engagées, est le pilier essentiel de notre réussite et de notre reconnaissance auprès des salariés. Nous avons prouvé qu'un syndicat était utile et des salariés nous ont rejoints dans cette aventure. Aujourd'hui, la section compte 40 adhérents et on ne compte pas en rester là ! »



# À quoi ça sert, un syndicat ?

## Un syndicat, ça sert à se défendre

### Des résultats avec l'action syndicale

La période est très difficile pour de nombreux salariés dont les entreprises sont exposées aux effets de la crise, ou en profitent pour restructurer : chômage partiel, licenciements, arrêt des missions d'intérim et des contrats à durée déterminée dont sont victimes notamment les jeunes...

**Les fortes mobilisations sociales de 2009 ont permis de limiter les dégâts :** soutien budgétaire à la croissance (prime à la casse par exemple), amélioration de l'indemnisation du chômage partiel (de 50 à 60 % voire 75 %), développement de la formation

professionnelle (former plutôt que licencier). Dans la métallurgie, grâce à l'accord du 7 mai 2009 signé par la CFDT, de juillet à décembre 2009, 49 068 salariés de 860 entreprises ont bénéficié de formations (pour 15,3 m€) ; 115 681 salariés ont bénéficié du Droit Individuel à la Formation pour une durée moyenne de 31 heures. En outre, 14 049 salariés de 1 362 entreprises, les plus menacés dans leur emploi, ont bénéficié de périodes de professionnalisation ; malgré la crise, à la rentrée 2009, 24 800 contrats d'apprentissage, 7 625 contrats de profession-

nalisation ont été recrutés.

**Il faut accentuer ces efforts**, car l'année 2010 sera encore très difficile. Nous avons aussi à cœur de préserver notre système de retraite solidaire par répartition et de corriger ses inégalités (prise en compte des pénibilités par exemple).

**Agir pour l'emploi, c'est aussi de la croissance, c'est aussi défendre le pouvoir d'achat et donner du pouvoir d'achat et fendre les retraites.**



## Un syndicat, ça sert à négocier des augmentations de salaire

### L'action sur le pouvoir d'achat s'impose

Pour maintenir une croissance qui préserve et crée des emplois, il faut soutenir la demande intérieure et donc le pouvoir d'achat. Avec l'action syndicale, on est plus sûr d'y parvenir. Quelques exemples :

- Chez Monext, de nombreuses actions portées par la CFDT ont été nécessaires pour obtenir une augmentation générale uniforme de 65 € favorisant les bas salaires.
  - Chez FCI, à la suite de plusieurs débrayages des salariés, la direction de l'entreprise fait de nouvelles propositions. Au final, la CFDT signe un accord accordant 1,8 % d'augmentation générale.
- Partout où des délégués CFDT sont présents, ils agissent et obtiennent

des résultats : augmentations pour tous, cadre ou non-cadre, reconnaissance des compétences et promotions de carrière, participation ou intéressement, participation de l'employeur sur la prévoyance collective et la mutuelle, réduction des inégalités salariales notamment concernant les femmes.



## Un syndicat, ça sert à remonter les bas revenus

### Pas de petites rémunérations pour les salariés, notamment des petites entreprises

Souvent sous la pression de grands donneurs d'ordre, des PME compriment les salaires. Le SMIC et les salaires minima de branche (négociés par les syndicats) existent pour éviter cet écrasement et assurer un salaire plancher.

Quelques résultats dans la métallurgie :

- Dans les conventions collectives de la métallurgie de Drome Ardèche, du Limousin et de Midi-Pyrénées, les revalorisations se situent entre 0,8 % et 2,5 % cette année, elles sont différenciées en fonction des catégories de salariés, permettant ainsi de favoriser les bas salaires.
- Dans la Convention Collective Nationale des services de l'automobile, la revalorisation pour 2010 est de 1,3 %, pour une inflation prévue à 1,2 %.



## Un syndicat, ça sert à réduire la précarité, notamment des jeunes

### Des salariés intérimaires embauchés en CDI chez Clemessy SA

Un nombre important d'intérimaires travaillait dans cette entreprise en Normandie. Après un refus de la Direction d'embaucher les intérimaires de longue durée, une action a été menée par la section CFDT de Rouen. Les intérimaires présents depuis 18 mois ont été identifiés. Vingt-cinq parmi eux ont donné

mandats à la CFDT pour aller devant le juge afin de requalifier leurs contrats en CDI (contrat à durée indéterminée). Trois jours avant l'audience, la Direction a transformé les contrats des vingt-cinq intérimaires concernées en CDI. Par la suite, ils ont tous adhéré à la CFDT pour continuer à être défendu.

### La CFDT agit pour favoriser l'apprentissage et l'embauche des jeunes

L'apprentissage est une formule qui marche pour l'insertion professionnelle des jeunes dans l'entreprise. Dans la métallurgie, selon le diplôme obtenu, 6 mois après la fin de la formation, 85 à 90 % des anciens apprentis ont un emploi ou poursuivent leurs études (données 2008). La branche métallurgie et ses syndicats, ont décidé

en mai 2009 de prendre des mesures financières exceptionnelles pour faciliter l'embauche de jeunes en contrat d'apprentissage par les entreprises.

**Malgré un contexte d'extrême prudence des employeurs, 17934 nouveaux contrats de formation en alternance ont été signés en 2009 dans la métallurgie.**

## Un syndicat, ça sert à se former

### La CFDT informe les salariés sur les droits à se former

• Corinne G. travaille dans une PME de 34 salariés dans l'Ain. Elle vient de suivre une formation de perfectionnement en anglais en utilisant ses heures de Droit Individuel à la Formation.

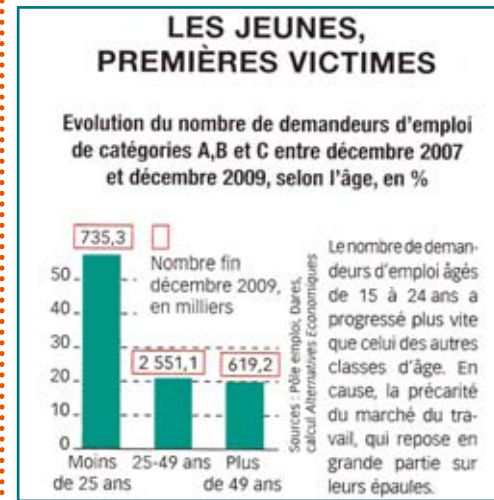
• Karim J. travaille depuis 7 ans dans une entreprise d'usinage. La

formation n'est pas la priorité de son employeur. Karim a demandé un Congé de Formation Individuel. Il termine une formation de dessinateur CAO de 8 mois.

• Fabien T. a obtenu en 2009, son Certificat de Qualification Professionnelle de la Métallurgie de monteur-câbleur. Cette nouvelle qualification lui a permis de changer de poste et d'être mieux rémunéré.

Les fonds mutualisés de la formation professionnelle sont gérés conjointement par les employeurs et les syndicats :

**« adhérent à un syndicat, je suis mieux informé sur mes droits, notamment ceux à la formation ».**



## Un syndicat, ça sert à faire progresser sa carrière



Déroulement de carrière.

Égalité professionnelle.

La CFDT à vos côtés.

## Un syndicat, ça sert à garder la santé

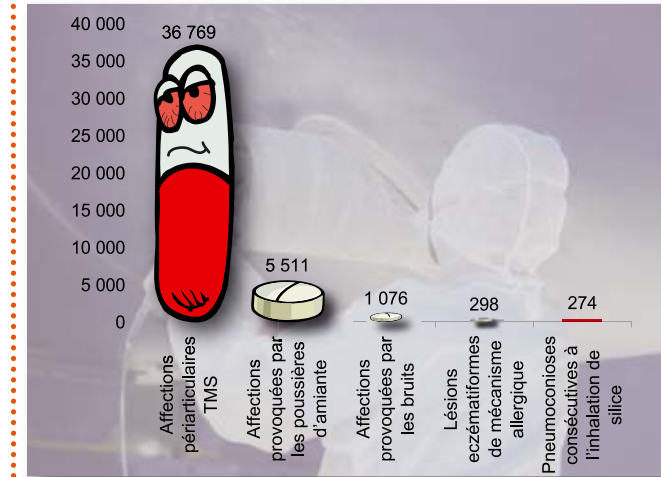
### Accord « seniors » et pénibilités

La CFDT métallurgie a signé le 4 décembre 2009, un accord national relatif à l'emploi des salariés âgés, qui pour la première fois, reconnaît les **pénibilités au travail**. Il fixe quatre critères de pénibilité et des indicateurs d'exposition bien plus favorables que ceux du Code du travail. Des mesures de **prévention** sont développées. Les représentants du personnel sont associés à l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de prévention. Un système de traçabilité des expositions est prévu, c'est une première étape vers une juste

**réparation** pour les salariés usés par de mauvaises conditions de travail.

Une activité professionnelle jusqu'à l'âge de la retraite suppose une meilleure qualité de vie au travail, du début à la fin de la carrière. Le coût social et économique des dégâts du travail sur la santé est énorme pour la collectivité. L'amélioration des conditions de travail est donc une priorité de la CFDT et ses militants, notamment avec les CHSCT.

**La santé c'est vital, au travail c'est capital !**



## Un syndicat, ça sert à la solidarité internationale

### Sans l'Europe, pas de salut pour l'industrie

C'est au sein de l'Europe que se réalise l'essentiel des échanges industriels. Récemment, la **CFDT métallurgie et son homologue allemand, IG Métal, se sont rencontrés** et ont mis en place un groupe de travail permanent sur la politique industrielle. Il s'agit de faire pression sur les Gouvernements et l'Europe, en faveur des activités et de l'emploi industriel. Régulièrement, des représentants des salariés d'entreprises multinationales se rencontrent dans le cadre de la Fédération Européenne de la Métallurgie, pour faire face à des restructurations et mettre en place des garanties communes à tous les salariés. C'est comme ça qu'on lutte contre le dumping social et qu'on fait de la solidarité concrète !



## Un syndicat, ça sert à plus de justice sociale

### Départ en retraite anticipée pour carrière longue

La création du dispositif « départ en carrière longue » a été obtenue dans la loi sur les retraites de 2003. C'est un acquis de la CFDT pour tous les salariés qui ont démarré leur activité professionnelle avant 18 ans. C'est une possibilité de

départ en retraite anticipé avant 60 ans à l'initiative du salarié. Depuis la mise en application de ce dispositif, plus de **554 911 salariés** en ont bénéficié et 150 000 en bénéficieront pour la période 2009-2013.

## Un syndicat, ça sert à réparer les dégâts du travail

### Amiante : un combat permanent pour améliorer l'indemnisation

Le mari de Nadine A. est décédé en octobre à l'âge de 56 ans : « Des gens meurent tous les jours à cause de l'amiante. Ce n'est pas juste. Ils ont travaillé pour vivre. Il faut témoigner et il faut que justice soit faite ». Bien qu'interdit depuis 13 ans, l'amiante continue à tuer des milliers de salariés par ses effets différés sur la santé. De 1965 à 1995, l'amiante a provoqué en France **35 000 décès** et on estime ce chiffre à **100 000 en 2025**. Les salariés de la métallurgie sont malheureusement au premier rang des victimes dans les activités telles que les chantiers navals, la fabrication de chaudières, de joints, d'appareils électriques, de garnitures de frein, les métiers de calorifugeage, tuyauteur, soudeur, plombier, ascensoriste, chauffagiste, tôlier-chaudronnier, mécanicien automobile... La CFDT a contribué

à la mise en place de deux dispositifs de réparation des préjudices subis :  
 • **Le Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA)**. Les personnes victimes de pathologies liées à l'exposition à l'amiante et leurs ayants droit peuvent obtenir du FIVA la réparation intégrale de leurs préjudices. En 2008, 7 400 dossiers ont été traités.

• **Le Fonds de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante**, plus connu sous le nom de « préretraite amiante ». En 2008, 32 300 allocataires bénéficient de ce dispositif. Le montant de l'allocation mensuelle moyenne est de 1 609 €. La CFDT est aussi aux côtés des salariés, pour les informer et les accompagner sur leurs dossiers pour la reconnaissance de leur maladie professionnelle.

